Déclaration préalable
Conseil supérieur de l'éducation du 26 novembre 2026

Monsieur le président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La FCPE prend acte de la décision du ministère de reporter l'examen du projet de décret relatif aux procédures disciplinaires, à la demande de la grande majorité des organisations représentées au Conseil supérieur de l'éducation. Nous estimons cependant que la date retenue du 2 décembre n'est pas satisfaisante et ne permet pas de prendre le temps de la réflexion et du dialogue.

Nous souhaitons que le ministère revoie sa copie, en tenant compte des échanges intervenus lors de la commission spécialisée du 23 novembre et des préoccupations exprimées par les organisations représentées. Le projet de décret doit être revu en profondeur. Il ne doit pas constituer une réponse de circonstance aux mobilisations lycéennes.

La FCPE est particulièrement préoccupée par la tournure de plus en plus répressive de cette réponse. Nous condamnons sans ambiguïté les violences, les menaces et les dégradations. Mais nous refusons que ces actes soient utilisés pour discréditer l'ensemble d'un mouvement lycéen qui exprime des revendications légitimes sur les conditions d'études et l'avenir des jeunes.

Le rapport de l'Inspection générale, publié le 24 novembre, nous inquiète tout particulièrement.

Présenté comme une synthèse nationale sur les lycées bloqués et durablement perturbés, il repose essentiellement sur les témoignages de chefs d'établissement, sans que les analyses des élèves, des parents et de leurs représentants aient été recueillies dans les mêmes conditions.

Pourtant, certaines de ses formulations tendent à présenter l'engagement des élèves, des personnels et des parents comme un facteur d'aggravation du mouvement.

La FCPE est ainsi explicitement citée dans un passage qui évoque l'opposition de certaines familles à la présence policière et la tenue de réunions entre parents et enseignants syndiqués. Depuis quand le fait de s'opposer à une présence policière jugée disproportionnée, de soutenir des revendications lycéennes ou d'organiser des réunions entre parents et enseignants constitue-t-il un problème pour l'institution scolaire ?

La FCPE est une organisation indépendante, qui exerce pleinement son rôle de représentation des parents. Elle a toute légitimité à soutenir les revendications des jeunes, à prendre position sur les politiques éducatives et à alerter sur les conditions d'intervention des forces de l'ordre aux abords des établissements. Nous ne saurions accepter que cet engagement soit présenté comme un facteur de déstabilisation des établissements.

Nous sommes également très préoccupés par des pratiques qui nous sont signalées concernant les familles de lycéens mobilisés.

Nous avons notamment pris connaissance d'un courrier du DASEN de Paris en charge des lycées convoquant des responsables légaux dans les locaux du rectorat. Ce courrier évoque à la fois des absences, la participation présumée à des blocages et l'éventualité d'une procédure disciplinaire pouvant conduire jusqu'à l'exclusion définitive. Cette convocation soulève de sérieuses interrogations.

Le code de l'éducation permet effectivement au DASEN de convoquer les responsables légaux d'un élève dans le cadre du contrôle de l'assiduité scolaire. Mais ces dispositions ne lui donnent pas compétence pour conduire, sous couvert d'une convocation pour absentéisme, une procédure disciplinaire relative à la participation à un blocage.

Le contrôle de l'assiduité et la procédure disciplinaire obéissent à des règles distinctes, qui ne sauraient être confondues.

Ces interrogations sont d'autant plus préoccupantes que le ministère propose d'étendre les pouvoirs des DASEN en matière disciplinaire.

Les procédures disciplinaires doivent conserver leur dimension éducative et ne sauraient devenir un instrument de gestion des mobilisations lycéennes.

Ce dont l'école a besoin aujourd'hui, ce n'est pas d'un durcissement supplémentaire de son arsenal disciplinaire, mais de dialogue, de moyens et de réponses concrètes aux revendications des lycéens.

Je vous remercie de votre écoute.